



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Reprise de la session de fond de 2009

New York, 2009

#### Point 6 a) de l'ordre du jour

**Application et suivi des textes issus  
des grandes conférences et réunions  
au sommet organisées sous l'égide  
de l'Organisation des Nations Unies :  
suite donnée à la Conférence internationale  
sur le financement du développement**

### **Promotion et renforcement de la coordination de l'action menée par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent du développement dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Soumis en application de la décision 2009/258 du Conseil économique et social sur la suite donnée au paragraphe 56 du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, le présent rapport jette un coup de projecteur sur des initiatives qui constituent une action coordonnée menée face à la crise à l'échelle du système des Nations Unies. Cette action, qui a démarré vers la fin de 2008, est menée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.



---

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat .....	3
II. Élaboration d'une riposte commune des organismes des Nations Unies face à la crise économique et financière mondiale .....	3
III. Mise en place de neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination .....	7
A. Aperçu .....	7
B. Les initiatives communes des Nations Unies .....	9
IV. Mise en œuvre opérationnelle de l'action coordonnée du système de l'Organisation des Nations Unies .....	14
V. Conclusion .....	16
Annexe	
Communiqué publié par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination le 5 avril 2009 .....	18

## I. Mandat

1. Dans sa résolution 63/303, l'Assemblée générale a fait sien le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui figure en annexe à ladite résolution. Au paragraphe 56 de ce document, le Conseil économique et social était prié d'envisager plusieurs mesures de suivi destinées à renforcer l'action menée par les Nations Unies face à la crise économique et financière.

2. À sa session de fond de 2009, le Conseil a adopté la décision 2009/258 relative à la suite donnée au paragraphe 56 du document final susmentionné, où il priait le Secrétariat d'établir un rapport détaillé sur la promotion et le renforcement de la coordination de l'action menée dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, afin d'avancer dans le sens de l'homogénéité et de la cohérence aux fins du rapprochement des vues sur les politiques concernant la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Le présent rapport fait suite à cette demande.

3. Dans la même décision, le Conseil a prié le Secrétariat d'établir des rapports sur l'application des accords entre les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et sur la création éventuelle d'un groupe d'experts spécial sur la crise économique et financière mondiale et ses incidences sur le développement. Le présent document doit être interprété à la lumière de ces deux autres rapports.

4. Le renforcement de la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies exige l'élaboration d'un système de référence analytique sur la crise et ses incidences sur le développement, à partir duquel tous les intervenants puissent élaborer des modèles d'action communs. Des mécanismes destinés à organiser l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et à permettre un suivi organisé ont également été mis en place. Enfin, le passage à l'action suppose l'existence de directives concernant les activités à mener au niveau du pays. Bon nombre des entités du système ont pris des mesures importantes, aux niveaux analytique et opérationnel, pour faire face à la crise. Le présent rapport est axé sur ces initiatives, qui, ensemble, constituent l'action coordonnée des Nations Unies.

## II. Élaboration d'une riposte commune des organismes des Nations Unies face à la crise économique et financière mondiale

5. La crise économique et financière mondiale, la plus grave qui ait frappé de plein fouet l'ensemble de la communauté mondiale depuis 70 ans, figure au premier rang des préoccupations du système des Nations Unies depuis un an. En juin, dans le document final susmentionné, les dirigeants de la planète ont demandé aux organismes des Nations Unies de réagir, soit matériellement soit en exploitant leurs connaissances techniques spécialisées, face à certains problèmes économiques d'importance stratégique qui resteront en bonne place parmi les préoccupations de

la communauté internationale concernant les problèmes de développement et les problèmes macroéconomiques<sup>1</sup>.

6. L'élaboration d'une action commune du système des Nations Unies, qui a commencé vers la fin de 2008, a permis de dégager une analyse commune des politiques. Ces mécanismes ont permis aux organismes des Nations Unies d'intervenir rapidement lors du suivi et de la mise en œuvre du Document final de la Conférence mondiale. Le mérite en revient en grande partie au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui a joué un rôle moteur dans l'affaire.

7. Dès octobre 2008, le Conseil des chefs de secrétariat a lancé un examen des incidences de la crise des marchés financiers; il était clair alors que la crise avait commencé à prendre des proportions et une gravité mondiales et à avoir des répercussions sur l'économie réelle et sur les conditions de vie des populations. Le Conseil des chefs de secrétariat a orienté sa démarche en fonction de la constatation du fait que les grands problèmes auxquelles la communauté internationale devait faire face à cause de la crise étaient les suivants : a) le risque de repartir en arrière sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire; b) les millions de personnes supplémentaires prises au piège de la pauvreté dans les pays en développement; c) la chute du commerce mondial en 2009, phénomène jamais vu depuis 27 ans; d) la montée mondiale du chômage, en 2009, et le fait qu'on s'attend à ce que même un retour à la croissance en 2010 n'empêche pas le chômage et le sous-emploi de rester élevés pendant plusieurs années; e) le ralentissement de la croissance de l'investissement constaté en 2009 dans le monde en développement; f) le fait de devoir s'attendre à ce que les prix des produits de base, tout en étant retombés en dessous de leurs niveaux records, restent pendant les 20 prochaines années au-dessus de leur niveau des années 90; g) la chute du produit national brut (PNB) mondial en 2009; h) le fait que les répercussions sur le développement humain devraient être lourdes, les individus et les ménages tombant entre les griffes de la malnutrition, qui frappe de façon disproportionnée ceux qui sont déjà vulnérables, tandis que les recettes de l'État baisseraient au moment précis où il faudrait pouvoir renforcer l'efficacité des filets de sécurité.

8. Le Conseil des chefs de secrétariat a également constaté que, si la crise touchait tous les pays, c'était les populations qui en étaient les moins responsables, à savoir les pauvres des pays en développement, qui en supportaient les conséquences les plus lourdes. Dans ces conditions, le Conseil se devait de formuler une stratégie pour une action par laquelle il tenterait d'empêcher la crise financière de se transformer en crise humaine. On trouvera ci-après un exposé de ce qu'il a fait pour s'attaquer aux problèmes qui se posaient à la communauté internationale.

9. À sa session tenue à Rome les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Comité de haut niveau sur les programmes est convenu que les activités du système devraient

---

<sup>1</sup> Il s'agit notamment de réformer et de renforcer le système et l'architecture financiers et économiques internationaux, pour autant qu'il le faudra, afin de les adapter aux grands problèmes actuels; d'élargir la portée de la réglementation et de la supervision nationales et internationales; de la tenue des promesses dans les délais prévus et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide; de la nécessité de renforcer encore les systèmes fiscaux intérieurs et la coopération internationale en matière fiscale; de la nécessité de faire obstacle au traitement injuste et discriminatoire des travailleurs migrants et à l'imposition de restrictions déraisonnables visant les migrations de travailleurs, le tout dans le respect des législations nationales et des instruments internationaux qui s'appliquent.

être axées sur les incidences de la crise sur la vie des gens, ainsi que sur le risque de désagrégation du tissu social, qui pouvait créer de l'agitation politique. Plus tard, à Genève (session des 26 et 27 février 2009), le Comité a examiné des propositions sur la crise financière mondiale et son impact sur les activités du système des Nations Unies, présentées par son président, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et inspirées de contributions écrites de ses membres. Il a débattu de la manière dont le système des Nations Unies pourrait s'organiser et collaborer dans le but d'aider les gouvernements et les autres parties prenantes à se donner les moyens de faire face à la crise.

10. Le Comité a constaté que la crise avait débordé du secteur financier pour s'étendre à l'économie réelle, risquant de conduire à une régression sociale. Le système des Nations Unies signalait depuis longtemps que la mondialisation n'avait pas toujours été un phénomène équitable aux bienfaits largement partagés. Les politiques en vigueur avaient surévalué le rôle des marchés, sous-évalué celui des pouvoirs publics et laissé de côté différentes sortes de facteurs, notamment sociaux et environnementaux. Pour sortir de la crise de façon durable, il fallait se concentrer sur la dimension humaine, ainsi que sur les aspects humanitaires et sociaux de la crise.

11. La réflexion du Comité portait sur plusieurs dimensions à la fois de la crise, ainsi que leurs incidences sur des domaines d'action essentiels des pouvoirs publics, et elle a fait ressortir les liens qui existaient aussi bien entre ces domaines d'action qu'à l'intérieur de chacun d'eux. Elle l'a aussi conduit à comprendre qu'il fallait déterminer quelles étaient les lacunes à combler. Aucune des 28 organisations du système des Nations Unies que réunit le Conseil des chefs de secrétariat n'a un mandat qui la charge de s'attaquer toute seule à tous les aspects de la crise, pas plus qu'elle n'en a les moyens, mais le caractère multidimensionnel du problème leur offre une occasion importante de mobiliser les effets de synergie possibles entre les composantes du système et les organisations qui forment le Conseil des chefs de secrétariat. Le Comité a défini neuf initiatives portant sur une action menée au niveau mondial ou régional ou à celui du pays, et proposé un cadre d'action afin que le système des Nations Unies agisse de manière cohérente. Des organismes chefs de file ou associés à l'action ont été chargés de créer, en se fondant sur les principes du développement durable, des initiatives communes à prendre par les organismes des Nations Unies dans chacun des domaines prioritaires retenus.

12. À la session de printemps du Conseil des chefs de secrétariat, une journée de réflexion qui a eu lieu à Paris le 4 avril 2009, les membres du Conseil ont examiné en détails les différentes dimensions de la crise et les réactions possibles du système des Nations Unies. Dans le communiqué publié à l'issue de cette journée (voir l'annexe du présent rapport), le Conseil a insisté sur le fait que les répercussions sociales de la crise étaient déjà préoccupantes, et risquaient de s'aggraver. Pour lui, il fallait absolument s'attaquer de front à la crise économique et financière mondiale, et la transformer en occasion de bâtir un avenir viable. Le système multilatéral, qui avait un rôle important à jouer dans l'élaboration et l'exécution d'une riposte cohérente à l'échelle mondiale et dans la concrétisation de cette action au niveau du pays, devait mobiliser tous ses moyens et toutes ses capacités en une action rapide et efficace, tout en restant fidèle aux principes, aux valeurs et aux buts auxquels la communauté internationale est profondément attachée. Pour faire face à la crise, il fallait une stratégie cohérente et globale, qui mobilise le savoir, l'expérience, les forces et les capacités du système tout entier et qui renforce les interactions et la coopération qui permettent au système multilatéral d'agir de façon

audacieuse, exhaustive et cohérente face aux multiples dimensions de la crise, c'est-à-dire aux échelons mondial et régional et au niveau du pays.

13. Vu ce qui précède, et sachant quels sont les différents mandats et les différentes responsabilités des organismes des Nations Unies, le Conseil a approuvé neuf initiatives communes visant à aider les pays et la communauté mondiale à lutter contre la crise, à accélérer la reprise et à bâtir un système de mondialisation juste et qui bénéficie à tous, fondé sur la recherche d'un développement durable sur les plans économique, social et environnemental, en abordant l'avenir avec la conviction que des mutations s'imposent.

14. Un document de synthèse<sup>2</sup> où étaient décrites les neuf initiatives a été distribué le 18 juin 2009 à toutes les missions permanentes, à New York, afin d'aider les États Membres à se préparer pour la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui a eu lieu du 24 au 26 juin 2009. Ce document avait été distribué aux membres du Conseil économique et social, lors d'une réunion-débat que le Conseil a tenue le 22 avril 2009 sur la crise financière mondiale et son impact sur le développement, où étaient représentés le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'OIT.

15. D'autre part, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a présenté à la réunion des ministres du développement du Groupe des Huit tenue à Rome en juin 2009 une note faisant fond sur le document de synthèse, intitulée « Policy coordination and coherence: strengthening effective crisis responsiveness for sustainable human development »; cette note comprend une analyse des incidences sur la coopération internationale en faveur du développement et sur les mécanismes de coordination mondiale.

#### **Travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales à l'appui du système des Nations Unies**

16. Un autre élément important de la mise au point d'une action coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies a été l'établissement, par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, d'un document de stratégie destiné à aider le Secrétaire général à préparer le Sommet de Londres des dirigeants du G-20, qui s'est tenu le 2 avril 2009, et à y participer. Ce document a ensuite servi de base au rapport établi par le Secrétaire général en prévision de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui a eu lieu en juin 2009 (A/CONF.214/4). Le rapport comprend des analyses concernant l'origine et les causes de la présente crise, ses mécanismes de transmission et ses répercussions pour le développement. Il comporte également un examen des mesures prises au niveau mondial pour remédier à la crise – tant par les organismes des Nations Unies que parmi d'autres acteurs internationaux – et évoque la nécessité de procéder à une réforme systémique, avec des recommandations concrètes à l'appui.

17. Organe chargé de coordonner les questions économiques et sociales au Secrétariat de l'ONU, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a depuis lors continué à préconiser une action cohérente et concertée de la part des

<sup>2</sup> « The global financial crisis and its impact on the work of the UN system », que l'on peut se procurer à l'adresse suivante: [http://www.un.org/ga/econcrisissummit/docs/CEB\\_Paper\\_final\\_web.pdf](http://www.un.org/ga/econcrisissummit/docs/CEB_Paper_final_web.pdf).

entités et des partenaires qui le composent<sup>3</sup>. La contribution du Comité exécutif à l'action cohérente et concertée du système des Nations Unies face à la crise financière et économique mondiale tire sa force de la coopération qu'il assure dans le domaine de l'analyse macroéconomique de la situation et des perspectives économiques mondiales, notamment dans le cadre de l'élaboration de la publication annuelle conjointe intitulée « Situation et perspectives de l'économie mondiale » et de sa mise à jour semestrielle, qui fait appel en particulier aux compétences spécialisées du Département des affaires économiques et sociales, des commissions régionales de l'ONU et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

18. Il existe en outre une initiative concertée qui vise à apporter aux États Membres vulnérables un appui aux politiques qui complète leurs stratégies nationales de développement. Le Département des affaires économiques et sociales a déjà mis au point des modèles macroéconomiques nationaux qui peuvent servir à évaluer les incidences potentielles de la crise financière et économique et suggérer de nouvelles politiques.

### **III. Mise en place de neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

#### **A. Aperçu**

19. Globalement, les initiatives conjointes de lutte contre la crise instituées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) servent de cadre stratégique au soutien opérationnel apporté par le système des Nations Unies aux stratégies de développement qui permettent de remédier aux vulnérabilités provoquées ou aggravées par la crise financière et économique mondiale. Elles constituent un cadre pour l'organisation de l'action coordonnée menée à l'échelle du système pour donner suite au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Les initiatives reposent sur l'engagement pris par les responsables du système des Nations Unies de s'unir pour aider les pays et la communauté internationale à faire face à la crise, à accélérer le redressement et à instaurer un système de mondialisation équilibré et ouvert, fondé sur un développement économique, social et environnemental durable au service de tous, et à se tourner résolument vers l'avenir, convaincus de la nécessité d'opérer les changements nécessaires.

20. Chacune de ces neuf initiatives est dirigée par un ou plusieurs organismes membres du CCS possédant les compétences voulues, avec la participation

<sup>3</sup> Les membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales sont le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales de l'ONU, la CNUCED, le PNUE, ONU-Habitat, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et l'Université des Nations Unies, ainsi que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

volontaire d'autres organismes qui y apportent leur contribution particulière (voir tableau ci-dessous). Les initiatives montrent sans équivoque que, si rien n'est fait d'urgence, la crise sera dévastatrice pour les groupes les plus vulnérables, et aggravera les problèmes d'insécurité sociale et de déplacements des populations. Elles reposent sur les engagements pris en vue de garantir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, et d'emprunter la voie d'une reprise qui s'appuie aussi sur des mesures de lutte contre les changements climatiques à l'échelle planétaire. Elles assurent le lien entre les mesures préconisées au niveau mondial et leur mise en œuvre en fonction des besoins et des priorités existant au niveau national. Dans chaque domaine, l'accent sera mis sur des activités concrètes de lutte contre la crise. Il est prévu, à mesure qu'elles évolueront, de privilégier les initiatives qui auront été bien conçues et faciles à exécuter. On trouvera ci-après, brièvement décrite, la teneur de chacune de ces initiatives.

### Initiatives conjointes de lutte contre la crise

<i>Initiative</i>	<i>Organismes chefs de file</i>	<i>Organismes de coopération</i>
1. Financement supplémentaire pour les groupes les plus vulnérables	PNUD et Banque mondiale	Tous les organismes compétents largement présents dans les pays vulnérables
2. Sécurité alimentaire	FAO, FIDA, ONU et PAM	Tous les organismes compétents largement présents dans les pays vulnérables
3. Commerce	CNUCED et OMC	Banque mondiale, FMI, Centre du commerce international, PNUD, ONUDI, commissions régionales de l'ONU et UNITAR
4. Initiative pour une économie verte	PNUE	FAO, OIT, OMI, commissions régionales de l'ONU, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, PNUD, UNESCO, ONU-HABITAT, ONUDI, PAM, OMS, OMPI, OMM, Banque mondiale, OMC, Convention sur la diversité biologique et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
5. Pacte mondial pour l'emploi	OIT	FAO, FMI, OMI, UIT, commissions régionales de l'ONU, CNUCED, PNUD, PNUE, FNUAP, ONUDI, OMT, UPU, OMPI et Banque mondiale
6. Protection sociale minimale	OIT et OMS	FAO, FMI, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, commissions régionales de l'ONU, ONUSIDA, Département des affaires économiques et sociales, PNUD, UNESCO, FNUAP, ONU-HABITAT, HCR, UNICEF, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, UNRWA, PAM, OMM et Banque mondiale



<i>Initiative</i>	<i>Organismes chefs de file</i>	<i>Organismes de coopération</i>
7. Aide humanitaire, sécurité et stabilité sociale	PAM	AIEA, OIT, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, UNICEF, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, UNRWA, OMS, OMM et FNUAP
8. Technologie et innovation	UIT, ONUDI et OMPI	CEPALC, CNUCED et UNESCO
9. Contrôle et analyse	Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, FMI	Tous les organismes

*Abréviations* : AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), FIDA (Fonds international de développement agricole), FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), HCR (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), OIT (Organisation internationale du Travail), OMC (Organisation mondiale du commerce), OMI (Organisation maritime internationale), OMM (Organisation météorologique mondiale), OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), OMS (Organisation mondiale de la Santé), ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains), ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), PAM (Programme alimentaire mondial), PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), UIT (Union internationale des télécommunications), UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche), UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) et UPU (Union postale universelle).

## **B. Les initiatives communes des Nations Unies**

### **1. Mobilisation de ressources supplémentaires pour les plus vulnérables**

21. Afin de soutenir la mise en œuvre d'un cadre d'action ambitieux et efficace tel que proposé par le CCS, les organismes des Nations Unies doivent regrouper leurs moyens de financement et capacités opérationnelles dans une stratégie cohérente et concrète. Cette stratégie devrait reposer sur l'engagement des équipes de pays des Nations Unies et de la Banque mondiale de mener une action globale au niveau national pour remédier aux problèmes posés par la crise dans les pays et les groupes de population vulnérables. Les solutions doivent absolument être adaptées aux besoins des pays étant donné que la crise fait concrètement sentir ses effets sur le terrain et qu'elle varie en fonction de la situation des pays. Le processus doit être lancé et géré par les pays. Le dispositif d'intervention face à la crise devrait également indiquer : a) les besoins en financement d'ensemble et le cadre budgétaire à mettre en place; b) les organisations chefs de file dans ces domaines; c) les sources de revenu existantes et les éléments relevant de programmes financés par des organisations; d) de nouvelles sources de financement telles que le Cadre de lutte contre la vulnérabilité de la Banque mondiale, ainsi que des ressources pour faire face aux problèmes de sécurité alimentaire; et e) les déficits de financement

restants et l'intérêt pour les pays de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le dispositif d'intervention devrait en outre permettre d'analyser l'utilisation des sources de financement existantes. Il devrait également prévoir la définition d'une stratégie de mobilisation des ressources et l'examen de la possibilité de créer à terme un mécanisme pour fournir de manière centralisée des fonds supplémentaires pour les programmes exécutés au niveau des pays. Par ailleurs, les pays vulnérables devraient recevoir l'assistance technique nécessaire au renforcement des institutions nationales et des capacités de mise en œuvre des politiques. Il est impératif de renforcer les capacités nationales, d'élaborer et de mettre en œuvre l'action globale menée au niveau des pays pour remédier à la crise. L'effort de développement des capacités devrait porter au niveau national comme au niveau local, au sein des gouvernements comme de la société civile.

## **2. Sécurité alimentaire**

22. L'initiative en faveur de la sécurité alimentaire s'appuie sur les travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire du Secrétaire général mise sur pied par le CCS en avril 2008 et, en particulier, sur le Cadre d'action global. Les travaux de l'Équipe spéciale ont été modifiés pour tenir compte des éléments de la crise qui compromettent directement la sécurité alimentaire. Ils définissent clairement un ensemble de solutions à mettre en œuvre pour remédier à la crise alimentaire mondiale et assurer une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle planétaire, dans le cadre plus large de la mise en œuvre du « droit à l'alimentation ». Les raisons de cette initiative sont claires; 1 milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim parce qu'elles ne peuvent pas se procurer la quantité et la qualité de denrées alimentaires dont elles ont besoin. En conséquence, toutes les six secondes, un enfant meurt de malnutrition. Les prix des denrées alimentaires dans les pays en développement demeurent instables et le nombre des personnes souffrant de la faim augmente à mesure que la situation financière mondiale aggrave les menaces qui pèsent sur leur pouvoir d'achat. Les foyers, les gouvernements et le système international sont de plus en plus vulnérables aux problèmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et il devient urgent d'entreprendre une action d'envergure pour renforcer les capacités d'intervention et d'adaptation des gouvernements dans ce domaine. Faisant écho aux travaux menés par l'Équipe spéciale et ses membres ainsi qu'aux dispositions du Cadre d'action global, les sept mesures prévues par cette initiative sont les suivantes : a) aide alimentaire, avec la mise en place de filets de sécurité; b) programmes de nutrition pour les enfants, les mères et les personnes vulnérables; c) systèmes de protection sociale des populations vulnérables; d) augmentation de la productivité des petites cultures vivrières, en particulier celles qui sont produites par des femmes; e) développement du secteur agricole, aide aux infrastructures et au commerce et politiques fiscales; f) mise en place de systèmes d'information et de gestion; et g) mobilisation en faveur de financements et d'investissements suffisants, pérennes et prévisibles.

## **3. Commerce**

23. Le volume du commerce mondial devrait se contracter fortement en 2009 du fait de l'effondrement de la demande mondiale et des pénuries d'échanges commerciaux, créant ainsi un frein à l'accroissement des exportations dans de nombreux pays en développement. Cette situation déjà préoccupante risque d'être aggravée par une augmentation des mesures protectionnistes. Les conséquences de

la crise bancaire et financière pour le commerce international ont, en outre, entraîné le resserrement des liquidités. La forte détérioration des perspectives économiques mondiales a donné lieu à une réévaluation des risques de crédit, ce qui a occasionné une montée en flèche du coût du crédit, de l'assurance et des garanties pour les opérations commerciales, notamment pour les pays en développement et les pays les moins avancés. À cause des pressions que la crise exerce sur les budgets des donateurs, il est à craindre que les engagements pris dans le domaine de l'Aide pour le commerce ne soient pas honorés. Pour faire face à ces changements, l'Initiative pour le commerce consistera, sur le court terme, à suivre l'évolution du commerce et de l'investissement afin de lutter contre le protectionnisme; à réunir régulièrement les parties prenantes et à établir des rapports périodiques sur la situation des marchés financiers afin de promouvoir la transparence et les pratiques exemplaires et d'assurer le respect des engagements pris; à réunir les membres de l'Organisation mondiale du commerce pour accélérer la conclusion du Cycle de négociations de Doha pour le développement, ce qui pourrait aider à relancer la croissance économique dans le monde; et à plaider en faveur du maintien de l'Aide pour le commerce.

#### **4. Initiative pour une économie verte**

24. L'Initiative pour une économie verte répond à la nécessité de relever les grands défis du développement et de remédier aux déséquilibres des stratégies de croissance qui sous-tendent la crise actuelle en encourageant les dirigeants de tous les pays à faire une place suffisante aux investissements verts dans leurs politiques contracycliques, et réduire ainsi la menace de nouvelles crises – touchant l'alimentation, l'énergie, l'eau, les écosystèmes ou le climat – dont les conséquences sont désastreuses pour les pauvres. L'Initiative vise à démontrer que l'investissement dans les secteurs verts – tels que les technologies à haut rendement énergétique, les sources d'énergie renouvelables, les transports publics, l'agriculture durable, un tourisme respectueux de l'environnement et une gestion durable des ressources naturelles, y compris des écosystèmes et de la biodiversité – offre de plus grandes chances de relancer l'économie et d'enclencher une croissance durable, de stimuler la compétitivité, de préserver et de créer des emplois et d'en améliorer la qualité, et de réduire la pauvreté, tout en s'attaquant aux graves problèmes de l'environnement. Elle vise également à définir le cadre politique et institutionnel nécessaire pour favoriser, plutôt qu'entraver, ces investissements et promouvoir une approche écologique de la croissance économique dans tous les pays, en tenant compte de la situation, des particularités, des capacités et des besoins nationaux et régionaux.

#### **5. Pacte mondial pour l'emploi**

25. Le Pacte mondial pour l'emploi a pour objet d'axer l'attention des décideurs sur les mesures permettant d'assurer le plein emploi et la possibilité de trouver un travail décent en tant que fondement du relèvement à long terme de l'économie. L'initiative fait ressortir le fait que les effets multiplicateurs des investissements sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre sont supérieurs à ceux des autres mesures, dont les réductions d'impôts. Les éléments clefs du Pacte mondial pour l'emploi, à savoir la promotion de l'emploi et la protection sociale, aideraient également à accroître la demande mondiale. Le Pacte prévoit une série de mesures d'intervention face à la crise que les pays peuvent adapter à leur situation et leurs besoins particuliers. Il ne s'agit pas d'une solution toute faite mais d'un assortiment d'options fondées sur des exemples concluants, qui visent également à guider et

appuyer l'action menée au niveau multilatéral. Le Pacte mondial pour l'emploi appelle les gouvernements et les organisations représentant les travailleurs et les employeurs à unir leurs efforts pour trouver ensemble une solution à la crise mondiale de l'emploi en menant des politiques en accord avec le Programme pour un travail décent de l'OIT. Il exhorte les gouvernements à envisager des solutions telles que l'investissement dans les infrastructures publiques, des programmes spéciaux pour l'emploi, l'élargissement de la protection sociale et le relèvement des salaires minimums. En particulier dans les pays en développement, de telles mesures peuvent réduire la pauvreté, accroître la demande et aider à stabiliser l'économie. Les pays donateurs et les institutions multilatérales sont invités à envisager d'assurer un financement, y compris des ressources de crise existantes, en vue de la mise en œuvre des recommandations et orientations du Pacte.

## **6. Protection sociale minimale**

26. La crise économique et financière mondiale menace d'annuler des décennies d'investissement dans la santé et le développement humain, ce qui pourrait, à long terme, mettre gravement en péril la stabilité sociale et la paix et la sécurité dans différentes parties du monde. La protection sociale est particulièrement faible dans de nombreux pays en développement. Un appui est nécessaire pour protéger ces éléments fondamentaux de la société que sont l'éducation, la nutrition, la santé, les services sociaux, la protection contre les catastrophes naturelles, les sciences, la culture et la communication, qui contribuent au développement humain mais sont souvent les premiers à être touchés dans une récession. L'initiative pour une protection sociale minimale repose sur l'hypothèse qu'une fois réduits à néant, les progrès vers la réalisation des objectifs de développement ne peuvent pas être aisément rétablis sans de nouveaux investissements et engagements politiques considérables. Le développement humain est un investissement à long terme avec des retombées élevées pour les individus et la société sur la durée. Cette initiative vise donc à plaider, avec des conseils à l'appui, pour la fourniture d'une protection sociale minimale et une utilisation des ressources publiques qui permettent de relancer la croissance tout en favorisant un développement social et économique plus universel et durable. Selon l'initiative pour une protection sociale minimale, la crise actuelle est l'occasion d'encourager et d'aider les pays à revoir leurs politiques et stratégies de transferts sociaux et d'accès aux services essentiels, en les alignant sur les principes d'inclusion, d'équité et de justice sociale, en tant que bon moyen de tirer parti de la crise et d'assurer une stabilité sur le long terme.

## **7. Action humanitaire, sécurité et stabilité sociale**

27. Bien que cela n'apparaisse pas clairement à première vue, la crise frappant désormais l'économie réelle et quasiment toutes les sphères de la société, la planète pourrait rapidement devenir un endroit beaucoup plus dangereux. Cela pourrait à son tour accentuer l'impact global de la crise et entraver les plans de relance, avec une plus grande instabilité sur le plan de la sécurité et de la situation humanitaire et sociale entraînant le monde dans un cercle vicieux inquiétant. Il est donc impératif de mener une action concertée de portée internationale pour faire face à la menace de forces sous-jacentes et potentiellement dangereuses qui, si elle ne sont pas jugulées d'urgence, pourraient avoir des coûts et des conséquences graves. L'Initiative pour l'aide humanitaire, la sécurité et la stabilité sociale vise à attirer l'attention des décideurs sur les conséquences de la crise actuelle dans ces trois domaines dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur une action concertée.

## 8. Technologie et innovation

28. L'histoire montre qu'une période de redressement économique peut grandement tirer profit de l'existence d'un esprit d'entreprise et d'idées novatrices. Dans la crise actuelle, la technologie, l'innovation et la créativité joueront donc un rôle déterminant dans la création de possibilités de relèvement, donnant naissance à une économie mondiale plus dynamique, écologiquement plus rationnelle, plus durable et plus diversifiée. Les réseaux d'information et de communication, qui sont le nouveau moteur de l'économie mondiale moderne, doivent être constamment renforcés et élargis. L'innovation technologique, les incitations à l'investissement et des cadres juridiques solides sont essentiels à une croissance durable après une crise. Afin de promouvoir un tel développement, l'Initiative pour la technologie et l'innovation vise à court terme à : a) surveiller les répercussions de la crise sur les progrès scientifiques et techniques; b) répondre aux besoins de l'industrie pour l'aider à traverser la crise, par exemple en mettant en place des bureaux de promotion de l'investissement, une formation aux technologies et aux réseaux de l'information et de la communication, et une aide à la gestion des droits de propriété intellectuelle; c) mettre au point un système d'enseignement technique et de formation professionnelle dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment dans les régions pauvres et en développement; d) étudier la situation dans le domaine des brevets et donner ainsi accès aux informations sur les brevets et aux informations technologiques connexes publiées dans les revues scientifiques, ainsi qu'aux rapports d'analyse de produits et de technologies; et e) favoriser des initiatives de formation sur les droits de propriété intellectuelle pour la promotion de l'innovation en utilisant plus activement et plus efficacement les informations sur les brevets et la technologie.

## 9. Suivi et analyse

29. La capacité des pays de relever les défis multiformes posés par la crise est inégale et dépend de l'accès à une information suffisante et pertinente sur un éventail d'évolutions récentes et de perspectives concernant la situation économique, sociale, environnementale et politique. Le défi que doit relever le système des Nations Unies consiste à recueillir et à fournir des informations pertinentes pour la prise de décisions, de manière régulière et rapide et sous une forme qui soit utilisable, fiable et précise, afin d'informer les décideurs de la vulnérabilité naissante et grandissante des pays et des peuples dans le monde. La composante suivi et analyse de l'initiative commune en période de crise du CCS repose sur trois piliers : a) un Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts; b) un Système intégré de surveillance et d'analyse en période de crise; et c) un suivi des politiques économiques et financières – surveillance du FMI.

30. Le Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts vise à combler le vide qui existe actuellement entre le moment où une crise mondiale frappe les populations vulnérables et celui où les responsables politiques disposent de statistiques officielles sur cet impact. Le Dispositif présentera l'avantage de compiler et d'analyser en temps réel des données émanant de diverses sources fiables sur les aspects multiples de la vulnérabilité, ce qui aidera la communauté internationale à intervenir de manière plus efficace et rapide. Le Système intégré de surveillance et d'analyse en période de crise s'efforce, quant à lui, de relever trois défis : a) rassembler les informations existantes dans un cadre de suivi efficace permettant de procéder à des évaluations en temps réel; b) analyser les risques que comportent différents types de chocs, la manière dont ils sont transmis et leurs effets

attendus sur les pays en développement et divers groupes de population; et c) informer les dirigeants politiques afin qu'ils puissent mettre sur pied des interventions adéquates et suivre l'efficacité des mesures prises. La priorité sera donnée au suivi des répercussions de la crise actuelle sur les pays et les populations vulnérables, mais le système sera globalement conçu pour assurer un suivi au-delà de la crise en cours et devrait permettre de surveiller les différents types de chocs et leurs différents effets sur les économies, les groupes sociaux et l'environnement. Le cadre de suivi intégré fera partie du Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts élargi. Enfin, un des aspects essentiels du suivi des politiques économiques et financières – surveillance du FMI réside dans le suivi des politiques économiques et financières et des principaux risques systémiques. Outre les efforts déployés pour lutter contre la crise économique et financière mondiale actuelle, les mesures visant à éviter que celle-ci ne se reproduise prennent de l'importance. Aussi la surveillance du FMI constitue-t-elle un outil de base du suivi économique et financier international ainsi qu'un important instrument de coordination de la politique économique mondiale.

#### **IV. Mise en œuvre opérationnelle de l'action coordonnée du système de l'Organisation des Nations Unies**

31. Pour renforcer l'action coordonnée du système des Nations Unies face à la crise mondiale, conformément au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, il est important de préciser les liens existant entre les neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise et leur mise en œuvre. Le système des Nations Unies devra accroître son travail d'analyse pour comprendre les complexités liées à l'imbrication de ces domaines. L'établissement du rapport intitulé *La situation économique et sociale dans le monde pour 2010*, qui se concentrera sur la cohérence des politiques et la coopération internationale pour le développement, sera un exercice précieux à cet égard. Il sera nécessaire de renforcer les capacités de recherche internes sur le développement pour consolider les moyens des organismes des Nations Unies dans ce domaine, et le groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son impact sur le développement qu'il est proposé de créer pourra d'ailleurs contribuer à cet objectif (voir E/2009/113).

32. La mise en œuvre opérationnelle des initiatives conjointes de lutte contre la crise passe par la mobilisation de l'opinion mondiale, la coordination entre les régions et l'exécution d'activités opérationnelles destinées à répondre aux besoins particuliers des pays, et mettra en rapport les organisations et mécanismes pertinents du système des Nations Unies qui seront dirigés par les organismes chefs de file dans chaque domaine. Elle suppose également de réaliser des progrès dans le programme de réformes du système aux niveaux opérationnel et intergouvernemental. Une collaboration plus soutenue avec les institutions de Bretton Woods sera également nécessaire pour renforcer la cohérence des politiques. Il convient à ce titre d'attirer l'attention sur le rapport présenté simultanément au Conseil économique et social en application de la décision 2009/258.

33. Une réunion des organismes chefs de file des neuf initiatives de lutte contre la crise élaborées par le Conseil des chefs de secrétariat a été organisée le 7 juillet 2009 à Genève pour arrêter un cadre commun de mise en œuvre opérationnelle de ces initiatives. Elle a permis de faire le point sur les progrès réalisés dans chacune

des initiatives, dont la plupart sont nouvelles alors que d'autres – comme celle concernant la sécurité alimentaire et l'Initiative pour une économie verte – s'appuient sur des structures existantes qui revêtent une importance nouvelle avec la crise. Il a été convenu que les organismes chefs de file se concentrant sur l'ampleur de la crise, poursuivraient leurs travaux de concert avec les organisations participantes. La discussion a placé l'accent sur les initiatives au niveau des pays – appropriation des politiques par les pays, renforcement des capacités et nécessité de donner plus d'informations sur les vulnérabilités des pays. Certaines initiatives, comme le Pacte mondial pour l'emploi, étaient prêtes à être communiquées aux gouvernements. Au sein du Conseil des chefs de secrétariat, les contacts entre le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement y ont grandement contribué.

34. Les 14 et 15 juillet 2009, le Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) s'est réuni à Genève aux niveaux des sous-secrétaires généraux et des responsables pour débattre de la manière dont le Groupe des Nations Unies pour le développement pouvait mettre en œuvre la réflexion mondiale sur les crises économique et financière. Il est convenu que le système des Nations Unies devait agir d'urgence et ne pas perdre son élan. Le GNUD faciliterait la mise en œuvre des neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise en consolidant l'appui que chaque institution peut offrir aux équipes de pays des Nations Unies au titre de chacune des initiatives et en mettant en place un système qui permette aux institutions d'avoir accès à cet appui.

35. Le Groupe consultatif est convenu que les pays les moins avancés et les pays à faible revenu bénéficieraient à titre prioritaire de l'appui technique des régions et des sièges dans les domaines des initiatives de lutte contre la crise, tout en reconnaissant que d'autres pays comptant un grand nombre de personnes vulnérables pourraient également avoir rapidement besoin d'une aide.

36. Le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a adressé une première lettre le 1<sup>er</sup> septembre 2009 aux équipes de pays des Nations Unies pour les prévenir que l'initiative était en cours. Il y appelait les équipes à répondre stratégiquement aux crises en appliquant les neuf initiatives conjointes de lutte contre la crise élaborées par le Conseil des chefs de secrétariat en adoptant une démarche à long terme. Les équipes de pays étaient encouragées à participer aux initiatives conjointes en faisant clairement part de leur intérêt et moyennant la participation pleine et entière du gouvernement. Pour faire face aux besoins nouveaux, elles étaient invitées à faire preuve de souplesse dans l'application des directives concernant les programmes, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de sorte à revoir les interventions sur le terrain.

37. Compte tenu des besoins de chaque pays et des priorités et de la direction des gouvernements, et en s'appuyant sur le travail déjà réalisé, les équipes de pays ont été vivement engagées à mener les activités ci-après en partenariat avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que d'autres partenaires intéressés : a) évaluer les besoins collectifs cruciaux découlant des crises actuelles en s'appuyant pleinement sur les analyses existantes, en cours et planifiées de tous les partenaires, pour recenser les lacunes graves; b) élaborer une série d'interventions pour combler ces lacunes, recenser les synergies possibles entre tous les programmes et interventions et confirmer les principales organisations chargées de diriger l'appui apporté aux gouvernements dans ces domaines; et c) recenser les besoins budgétaires généraux et les sources de financement existantes ou

potentielles, y compris les éléments à financer dans le cadre des programmes existants ou en renforçant ces derniers.

38. Dans la lettre, le Président du GNUM a assuré les équipes de pays que le Groupe était déterminé à apporter un appui coordonné en fonction des priorités.

39. Parallèlement à cela, le GNUM avait continué à appuyer les efforts visant à renforcer la cohérence au niveau national, comme prescrit lors de l'Examen triennal complet de 2007. Plus efficaces, plus efficaces et plus cohérents dans leur action, les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement seraient mieux armés pour répondre à l'évolution de la situation dans les pays. Les efforts récents du GNUM ont visé à faciliter la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement par les équipes de pays d'une manière qui soit cohérente, coordonnée et souple, avec une transparence accrue pour tous les partenaires. Le GNUM a également intensifié ses efforts pour renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats en élaborant des instruments pour l'établissement de rapports communs sur les résultats à l'intention des autorités nationales. Il a mis l'accent sur le renforcement de l'appui aux pays, qui en font la demande, et sur une meilleure exploitation de ses vastes connaissances et ressources techniques. Le Groupe a poursuivi les progrès concrets enregistrés dans le renforcement du système du Coordonnateur résident, principal mécanisme de renforcement de la cohérence à l'échelle du système au niveau des pays. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra poursuivre le travail pour surmonter les difficultés restantes. La mise en œuvre urgente d'une intervention globale pour faire face à la crise au niveau des pays mentionnée plus haut, au paragraphe 21, mettra à l'épreuve les capacités dont le système dispose pour répondre à ce défi dans les pays et les groupes de population les plus vulnérables.

40. Par ailleurs, le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement a insisté sur le danger qu'il y avait à replonger dans un cycle d'endettement intolérable. Cela a fait écho à la Conférence d'examen de Doha qui a demandé que l'on poursuive les progrès réalisés pour accroître l'efficacité du cadre de viabilité de la dette. À cet égard, les institutions du système des Nations Unies sont bien placées pour déployer un effort concerté pour éviter de replonger dans un endettement intolérable et aider les pays à élaborer des mesures relatives aux échanges et aux mouvements des capitaux lorsqu'ils font face à une pénurie sévère de réserves étrangères. Au niveau mondial, il sera crucial de réaliser des progrès pour renforcer l'efficacité du cadre de viabilité de la dette. La coordination entre les institutions du système des Nations Unies est tout aussi importante pour ce qui est d'aider les pays à renforcer les instruments dont ils disposent en matière de politiques contracycliques.

## V. Conclusion

41. Le système des Nations Unies a déployé des efforts considérables pour mettre au point des mécanismes permettant de remédier de manière concertée à la crise mondiale économique et financière. Il a ainsi pu donner suite immédiatement aux dispositions du Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui constitue un plan d'action efficace et stimulant. Par le biais du Conseil des chefs de secrétariat et d'autres mécanismes, selon qu'il conviendra, les organismes du système continueront de renforcer leur action coordonnée, en se concentrant sur la mise en



œuvre aux niveaux mondial et régional et surtout, à celui des pays, en collaboration avec les autorités nationales concernées. Des efforts seront faits pour établir des liens entre les diverses initiatives et promouvoir les partenariats qui maximiseront les retombées bénéfiques sur le terrain.

42. Pour toutes ces questions, il reste des défis considérables à relever aux niveaux intergouvernemental et opérationnel. L'appui des États Membres est donc crucial pour que ces efforts aient un impact réel sur le terrain.

## Annexe

### **Communiqué publié par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination le 5 avril 2009**

Nous, chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, nous réunissons alors que sévit la pire crise financière et économique que le monde ait connue depuis la grande dépression des années 30. Cette crise, qui a commencé par l'effondrement du marché américain des prêts hypothécaires à risque, s'est rapidement propagée aux marchés financiers internationaux, portant un coup à l'économie réelle, minant la confiance des consommateurs et des entreprises, et accentuant le fléchissement de la demande. Le commerce mondial est en recul et le cours des produits de base a chuté. La crise mondiale, à la fois financière, économique et sociale, est d'autant plus grave qu'une crise alimentaire et une crise énergétique avaient déjà frappé quand elle s'est déclenchée. Les moyens de subsistance des familles rurales et urbaines pauvres diminuent rapidement. Le taux de chômage augmente partout à un rythme alarmant. La crise touchera le monde entier, mais ses effets sur les pays les plus pauvres seront nettement plus graves. Les changements climatiques de plus en plus rapides présentent des risques sans précédent et imposent une transformation des modes de production et de consommation. Nous devons impérativement profiter de cette crise pour nous engager sur la voie de la durabilité.

Nous nous félicitons que, lors de leur dernier sommet, les pays du Groupe des Vingt aient pris des décisions historiques et se soient engagés à dégager un montant supplémentaire de 1,1 billion de dollars pour faire face à la crise. Il importe au plus haut point de relancer l'économie à l'échelle mondiale, de renforcer la réglementation financière et les mécanismes de contrôle pour éviter qu'une crise de ce type se reproduise et de mettre en place des politiques coordonnées pour optimiser, au niveau international, l'utilisation des ressources dégagées pour la relance de l'économie. Nous constatons avec satisfaction que le G-20 a insisté sur la nécessité d'aider les pays en développement à continuer d'ouvrir leurs marchés et de financer l'aide au commerce. Toutefois, il faut également engager des ressources supplémentaires afin d'aider les plus pauvres, tout en évitant de relancer un cycle d'endettement intolérable.

Les effets sociaux de la crise, déjà inquiétants, pourraient s'aggraver. Si l'on n'intervient pas très rapidement, la crise risque d'avoir des conséquences effroyables pour les plus vulnérables et les sans-voix et d'accroître l'insécurité sociale et les déplacements de population. Il y va de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La pauvreté et la faim regagnent du terrain dans les pays en développement. En 2006, 850 millions de personnes souffraient de la faim. En 2009, elles seront environ un milliard. Dans de nombreux pays, la classe moyenne s'affaiblit. Les groupes vulnérables – à savoir les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les handicapés – sont les plus touchés.

Même avant que la crise financière n'éclate, les plus démunis avaient déjà de graves problèmes d'alimentation, d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de logement et de qualité de vie. Pauvreté et dénuement sont le lot de trop de gens.

Le système multilatéral doit déployer toutes ses ressources et tous ses moyens pour réagir rapidement et efficacement à la crise, tout en défendant les principes, les valeurs et les buts auxquels la communauté internationale a souscrit. Il faut défendre les économies et les sociétés ouvertes pour éviter le retour à des politiques de repli, au protectionnisme et à la xénophobie. Les droits de l'homme, la démocratie, la justice sociale et la paix doivent être préservés.

Le Conseil des chefs de secrétariat souligne qu'il serait risqué de réduire maintenant l'aide au développement et que tout doit être fait pour éviter que la crise économique mondiale ne dégénère, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire et en ce qui concerne la sécurité. Le Conseil rappelle que les promesses d'augmentation de l'aide publique au développement doivent être tenues et que les donateurs devront donc verser 300 milliards de dollars au moins au cours des deux prochaines années.

Il est impératif de coordonner les politiques internationales. La crise étant multidimensionnelle, la cohérence des politiques doit être assurée à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Comme elle ne touche pas tous les pays de la même manière, les mesures doivent être adaptées aux priorités nationales. Nous exhortons les parties prenantes à miser sur la dynamique actuelle de coopération multilatérale renforcée pour œuvrer à la création d'un régime de gouvernance mondiale qui donne une place à tous.

Il faut renforcer la capacité des gouvernements de concevoir, financer et mettre en œuvre les politiques voulues et de les coordonner avec celles de leurs partenaires internationaux. Le système multilatéral a un rôle central à jouer dans l'élaboration d'un programme mondial cohérent propre à enrayer la crise et doit également contribuer à sa mise en œuvre au niveau des pays. À ce niveau, les représentants de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale doivent se coordonner et se compléter.

Nous, chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, sommes fermement décidés à prendre d'urgence des mesures et résolues. Compte tenu du caractère multiforme de la crise et de nos missions et responsabilités collectives, nous avons retenu neuf initiatives conjointes. Notre action commune a pour objet d'aider les pays et la communauté internationale à faire face à la crise, accélérer la reprise et faire de la mondialisation un phénomène équitable et sans exclusive qui permette à tous d'accéder à un développement économique, social et environnemental durable tout en sachant que des changements profonds sont nécessaires.

1. **Fonds supplémentaires pour les plus vulnérables** : préconiser et élaborer un mécanisme conjoint par lequel la Banque mondiale et le système des Nations Unies trouveraient et dégageraient des fonds supplémentaires, notamment par l'entremise du Fonds d'aide aux pays vulnérables proposé par la Banque mondiale;

2. **Sécurité alimentaire** : renforcer les programmes destinés à nourrir ceux qui ont faim et apporter un appui accru aux agriculteurs des pays en développement;

3. **Commerce** : lutter contre le protectionnisme, notamment en menant à bien les négociations du cycle de Doha, et renforcer les initiatives d'aide et de financement pour le commerce;

4. **Initiative pour une économie verte** : promouvoir les investissements propices à l'écoviabilité et les modes de fonctionnement qui ne favorisent pas les changements climatiques;

5. **Pacte mondial pour l'emploi** : stimuler l'emploi, la production, l'investissement et la demande globale et promouvoir un travail décent pour tous;

6. **Niveau minimum de protection sociale** : assurer l'accès aux services sociaux de base, et au logement, ainsi que l'autonomisation et la protection des personnes pauvres et vulnérables;

7. **Stabilité des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et sociale** : prendre des mesures d'urgence pour protéger les gens et les moyens de subsistance, répondre aux besoins alimentaires et humanitaires, protéger les déplacés et consolider la sécurité et la stabilité sociale;

8. **Technologie et innovation** : développer l'infrastructure technologique pour favoriser l'innovation et promouvoir l'accès aux nouvelles technologies;

9. **Suivi et analyse** :

- Renforcer la surveillance macroéconomique et financière et mettre en œuvre un système efficace d'alerte rapide dans le domaine économique;
- Mettre en place d'urgence, à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, un mécanisme de suivi et d'alerte permettant de surveiller l'évolution de la crise sur les plans politique, économique, social et environnemental et de communiquer l'information obtenue.

Il est essentiel de coordonner les politiques et d'en assurer la cohérence. En promouvant la coordination de dispositifs de surveillance financière renforcés et des mesures de relance économique, on en accroît l'efficacité globale. En donnant des avis pertinents concernant les politiques anticycliques, on contribuera à protéger les gens, à accélérer le redressement et à empêcher qu'une telle crise se répète.